

**DROIT DE RÉPONSE**  
**à votre article « Ces personnes malades des ondes »**  
**(60 Millions de consommateurs - Juillet-Août 2012)**

Vous citez mon livre, *Sous l'ondée*, dans un article ambigu et mal documenté paru en juillet 2012 au sujet de l'hypersensibilité électromagnétique. Cette pathologie, connue dans l'armée depuis les années 60 sous le nom de « syndrome des micro-ondes », est plus communément appelée électrosensibilité ou EHS et reconnue en Suède notamment, où l'on dénombre plus de 250 000 personnes touchées.

Tout d'abord, mon prénom est imprimé lisiblement sur la couverture du livre. Vous m'en prêtez pourtant un autre. Je m'appelle Marine, et non « *Martine* ». Cela augure bien la suite...

D'après vous, mon témoignage serait « *poignant* ». Vous n'en citez pourtant pas un mot, alors qu'il est libre de droits. D'ailleurs, avez-vous interrogé ne serait-ce qu'une seule de ces personnes « *qui se disent* » [sic] électrohypersensibles ? Apparemment non, car aucune n'a droit de cité dans vos trois pages.

Vous faites en revanche la part belle à quelques « *experts* » « *tenants du tout psychologique* » [comme vous le dites vous-même !], ce qui vous permet d'entretenir le doute quant à l'origine des souffrances des personnes EHS. Votre manière toute personnelle de pratiquer le journalisme s'exprime clairement quand vous extrayez de son contexte une phrase d'un rapport de l'Afsset de 2009 qui sous-entend que l'EHS serait d'origine psychologique. Il est vrai que l'Afsset n'était pas connue pour son impartialité en ce qui concerne les champs électromagnétiques (nombre de ses « *experts* » ayant eu des conflits d'intérêt car certaines de leurs activités étaient rétribuées par l'industrie selon une enquête de l'IGAS/IGE). Malgré tout, si l'on fait l'effort de lire le rapport que vous citez dans son entier, on constate que les études qu'il recense sont contradictoires et ne permettent pas de conclure, contrairement à ce que la phrase que vous citez sous-entend.

Partant de là, on ne sera pas surpris de constater que vos assertions sur l'état de la recherche scientifique internationale sont totalement erronées. Contrairement à ce que vous affirmez, des dizaines d'études indépendantes publiées dans des revues à comité de lecture démontrent l'impact des champs électromagnétiques artificiels sur le vivant en général et sur l'être humain en particulier. Pour n'en citer que deux : le professeur Havas (Canada) a montré en double aveugle l'existence de l'EHS (*Journal Européen d'Oncologie* Vol. 5, 2010) ; une équipe grecque a par ailleurs prouvé cette année que des régions cruciales du cerveau liées à la mémoire étaient impactées par les micro-ondes du portable et du sans fil de maison, ce qui pourrait expliquer les symptômes de l'électrohypersensibilité mais aussi l'augmentation des tumeurs du cerveau (*Electromagn Biol Med.* 2012 Jan 20). **Si l'on veut être informé, il suffit de lire les études !** Mais vous préférez interroger des « *experts* » françaises qui n'ont pas étudié l'électrosensibilité et dont le jugement est orienté, comme M. Choudat (médecin du travail qui, de son propre aveu, ne s'intéresse pas du tout à l'impact physiologique des ondes et ne propose qu'une psychothérapie aux malades) ou M. De Sèze (partisan notoire des télécommunications sans fil dont les laboratoires de recherche sont financés entre autres par Bouygues Telecom, Thalès, Dassault...), à qui vous offrez une demie-page d'entretien sans contradicteur.

Aux formules tendancieuses que vous employez pour qualifier les personnes dont la santé est altérée par les champs électromagnétiques artificiels et à l'ignorance scientifique dans laquelle vous maintenez le public, vous ajoutez le discrédit des seuls moyens de protection efficaces dont disposent les personnes électrosensibles, à savoir les barrières physiques telles que les tissus à trame métallique. Vous les traitez de « *gadgets* » qui « *ne s'appuient sur aucune base scientifique solide* », alors qu'ils sont utilisés par l'industrie et l'armée elles-mêmes. Quels tests votre magazine a-t-il effectués sur ces matériaux avant de se prononcer ?

Il m'est impossible en quelques lignes de relever toutes les ambiguïtés, « *erreurs* » et contre-vérités de votre article. Que vos lecteurs ouvrent simplement la revue en page 2 du numéro en question de votre revue. Ils auront tout le loisir de se rendre compte par eux-mêmes du sens critique de *60 millions de consommateurs* vis-à-vis des télécommunications sans fil : une pleine page vante la version numérique du magazine, que l'on nous incite à télécharger sur notre « *tablette* » sans fil d'une marque bien connue, d'ailleurs citée trois fois (« *Découvrez 60 Millions sur l'!...* », « *achat rapide des numéros sur l'!...* », « *téléchargez l'application sur l'A... Store* »). À se demander. S'agit-il d'une publicité pour la revue ou pour le fabricant de tablettes ?

Marine Richard, auteure de *Sous l'ondée* (Ed. Inadvertance), disponible gratuitement sur Internet

CE DROIT DE RÉPONSE DOIT ÊTRE PUBLIÉ DANS SON INTÉGRALITÉ OU RENVOYÉ À SON EXPÉDITRICE